



East Angus, 20 mai 2022

Objet : Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle 2022

Bonjour,

Par la présente, nous invitons tous les membres des Cuisines Collectives du Haut-Saint-François à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu **samedi le 11 juin 2022** au **Centre Paul-Lessard situé au 5699, rue Principale à Ascot Corner**. Vous trouverez une proposition d'ordre du jour en annexe.

Cette année, il y a 3 postes à combler sur notre conseil d'administration. Nous vous invitons à nous envoyer votre une lettre d'intention par courriel et à vous présenter à l'assemblée générale pour soumettre votre candidature.

L'assemblée générale sera précédée d'un atelier culinaire animé par une chef invitée, Mme Caroline McCann :

Diplômée de l'ITHQ et assignée au poste de chef exécutive à la Délégation du Québec à New York pendant plus de deux années, Caroline McCann a également travaillé dans plusieurs restaurants reconnus à travers le Canada. En plus d'avoir côtoyé des chefs de grande renommée et passionnés comme elle des produits du terroir, Caroline a aussi tiré de ses voyages et de ses apprentissages un savoir culinaire qu'elle partage aujourd'hui par le truchement d'émissions télé qu'elle a animées sur la chaîne Zeste : 1 ingrédient, trois façons; Chef à la rescousse!; Gourmand & non coupable; Les menus Zeste signés Caroline McCann.

PROGRAMMATION

- 9 h 45 : Accueil des participants
- 10 h 00 : Atelier culinaire animé par Caroline McCann
- 12 h 00 : Dîner collectif
- 13 h 00 : Assemblée générale annuelle des Cuisines Collectives du Haut-Saint-François
- 14 h 30 : Fin de la journée

Une halte-garderie sera disponible pour toute la durée de l'événement. En fonction du nombre d'inscriptions et de l'âge des enfants inscrits, une animatrice communautaire tiendra un atelier de cuisine avec les jeunes.



Pour participer à cet événement, vous devez absolument être membre des Cuisines Collectives du HSF et procéder à votre inscription en remplissant le [formulaire en ligne](#).

Vous pouvez également vous présenter à l'assemblée générale sans participer à l'atelier et donc, sans vous inscrire préalablement.

Cordialement,



Marie-Pierre Hamel
Présidente



Proposition d'ordre du jour

**Assemblée générale annuelle
11 juin 2022, 13 h**

- 1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle, mot de bienvenue et vérification du quorum**
- 2. Nomination de la présidence et secrétariat de l'assemblée**
- 3. Lecture et adoption de la proposition d'ordre du jour du 11 juin 2022**
- 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA tenue le 17 juin 2021**
- 5. Présentation et adoption des états financiers 2021-2022**
- 6. Présentation des prévisions budgétaires 2022-2023**
- 7. Ratification de la proposition de modifications aux règlements généraux**
- 8. Présentation et adoption du rapport annuel 2021-2022**
- 9. Présentation des priorités d'actions 2022-2024**
- 10. Nomination de la présidence et du secrétariat d'élection**
- 11. Élection des membres du CA**
- 12. Varia**
- 13. Fermeture de la réunion**



Modifications aux règlements généraux

Règlements 2015	Modifications proposées	Explications
<p>Article 2 : LES MEMBRES</p> <p>2.1 Catégories</p> <p>a) Membres en règle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les participants-es ayant cuisiné au moins une (1) fois dans l'année; 	<p>Modification</p> <p>Article 2 : LES MEMBRES</p> <p>2.1 Catégories</p> <p>a) Membres en règle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les participants-es ayant bénéficié des services de l'organisme au moins une (1) fois dans l'année; 	<p>Étant donné que les services de l'organisme se sont beaucoup développés dans les dernières années et que nous avons maintenant de nombreux projets qui ne nécessitent pas nécessairement de venir cuisiner sur place, il devient plus représentatif de modifier l'énoncé.</p>
<p>Article 4 : CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>4.3 Durée des mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le/la président-e, le/la secrétaire et l'administrateur-trice seront en élection aux années paires. Le/la vice-président-e et le/la trésorier-e seront en élection aux années impaires. 	<p>Modification</p> <p>Article 4 : CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>4.3 Durée des mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cinq (5) postes du conseil d'administration sont numérotés d'un (1) à cinq (5). Au moment d'être élu, l'administrateur est assigné à un numéro de poste et y restera assigné jusqu'à son départ. • Les postes un (1), trois (3) et cinq (5) sont en élection aux années impaires. • Les postes deux (2) et quatre (4) sont en élection aux années paires. 	<p>Étant donné que les fonctions d'officier peuvent changer en cours de mandat (ex : démission de la présidente et remplacement par la vice-présidente), il n'est pas recommandé que les élections se tiennent selon les fonctions. En numérotant les postes, cela permet d'assurer une élection systématique de chaque administrateur aux deux ans.</p>

Règlements 2015	Modifications proposées	Explications
<p>Article 4 : CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>4.3 Durée des mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> Les membres du conseil d'administration ne pourront cumuler plus de deux (2) mandats consécutifs au sein de la corporation. Lors de l'assemblée générale annuelle, les membres pourront entériner une extension de mandats dans le cas où il n'y aura aucune candidature recevable. 	<p>Retrait</p> <p>Article 4 : CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>4.3 Durée des mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> Retrait complet de l'énoncé 	<p>Comme le recrutement d'administrateurs est souvent difficile et que peu de bénévoles démontrent un intérêt pour siéger sur un conseil d'administration, le fait de retirer cet énoncé permet aux administrateurs de se présenter pour plusieurs mandats consécutifs. Si de nouvelles personnes souhaitent également se présenter, elles le peuvent et une élection aura alors lieu. Cela permet d'éviter de se retrouver avec de nombreux postes vacants.</p>